

# **Synode du diocèse de Blois**

## **Historique et mise en place du synode de Blois**

Le dimanche 12 octobre 1997, au cours de la messe du grand rassemblement diocésain du Tricentenaire, j'ai lancé l'hypothèse de tenir un synode. Ce projet fut soumis à l'avis du Conseil presbytéral le 13 octobre 1998.

La réponse positive reçue me décida à décréter la célébration d'un synode de courte durée : allant du 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent, 29 novembre 1998 au dimanche 9 janvier 2000 fête du baptême du Christ.

En arrivant dans le diocèse de Blois, j'avais été impressionné par la réflexion suscitée par le Tricentenaire. Ce n'était pas un regard porté sur le passé seulement mais un regard lucide sur le temps présent et déjà tourné vers l'avenir.

Une autre réalité diocésaine m'avait marqué, c'était le mouvement " *convergence* ", intuition due à Mgr Cuminal et dont la finalité était de rassembler les forces vives du diocèse que constituent les paroisses, les mouvements, les services diocésains dans leur diversité spécifique afin d'être chacune et ensemble porteuse de la mission.

Le dernier synode diocésain s'était tenu en 1947 à l'initiative de Mgr Robin. Il s'inscrivait dans la suite des synodes convoqués par Mgr Audollent en 1927 et 1937 et dans la ligne tracée par le code de droit canonique de 1917. Ces synodes ne réunissaient que les prêtres.

Le Concile Vatican II (1962-1965) a mis en lumière que l'Eglise est le Peuple de Dieu : chaque baptisé doit prendre sa part dans la vie de l'Eglise et celle-ci doit être attentive à toutes les réalités du monde.

Grâce à Mgr Joseph Goupy et à son long pontificat (1961-1990), le diocèse de Blois s'est profondément transformé par l'application des réformes conciliaires : création d'un Conseil presbytéral, d'un Conseil diocésain de la vie consacrée, d'un Conseil diocésain de pastorale où les chrétiens laïcs participaient avec les prêtres à la mission d'évangélisation... C'est de cette époque aussi que datent les nouveaux doyennés, passés alors de 24 à 12, les secteurs pastoraux avec pour chacun des conseils propres.

Au chapitre 13 de l'évangile de saint Matthieu, Jésus raconte de nombreuses paraboles pour expliquer ce qu'est le Royaume : histoire du semeur, de l'ivraie, du grain de moutarde, du levain, du trésor et de la perle, du filet qui ramène toutes sortes de poissons... Alors Jésus demande aux auditeurs : " *Avez-vous compris tout cela ?* " - " *Oui* " lui répondent-ils. Et il leur dit : " *Ainsi donc, tout scribe instruit du Royaume des cieux est comparable à un maître de maison qui tire de son trésor du neuf et du vieux* " (Mt 13. 51-52).

Il m'a semblé que le Jubilé de l'an 2000 devait être " *un temps de bienfaits* " pour répondre à l'espérance des fidèles du Christ en Loir-et-Cher autrement dit à l'attente de chaque homme que Dieu aime : " *qu'amour et vérité se rencontrent, que justice et paix s'embrassent* " (Ps. 84. 11).

Décider la tenue d'un synode est une lourde responsabilité aux conséquences imprévisibles. J'ai immédiatement donné trois orientations au Synode :

- le maillage diocésain,
- l'initiation chrétienne,
- la formation.

Si je pouvais donner des orientations, il fallait un maître d'œuvre. Le P. Pierre Masson a bien voulu accepter cette mission. Je lui donnais carte blanche pour réunir une équipe, qui avec lui, constituerait le Secrétariat du Synode : cellule nécessaire pour coordonner les travaux, animer les Assemblées, assurer le secrétariat, dépouiller une enquête, préparer les motions qui seraient soumises aux votes.

Il est nécessaire de rappeler la composition de l'Assemblée synodale :

36 membres de droit, 114 membres élus, 39 membres appelés ou désignés par l'évêque et 25 jeunes issus de l'Assemblée des jeunes du 21 novembre. Soit un total de 189 membres auxquels il faut ajouter 3 invités de l'Eglise réformée de France. Donc une Assemblée de 192 personnes : 44 clercs, 10 religieuses, 138 laïcs (75 hommes, 63 femmes).

Cette assemblée s'est réunie les 29 novembre (ouverture liturgique), 13 décembre 1998, 22 février, 25 avril, 10 octobre, 28 novembre 1999 et 9 janvier 2000 (clôture liturgique et envoi).

### ° **Une enquête et des commissions**

Afin que tous les habitants du Loir-et-Cher et ceux qui ont des liens épisodiques avec le département, la région, puissent s'exprimer, une enquête a été lancée à plus de 100 000 exemplaires.

L'enquête reçut plus de 9000 réponses, 10% d'entre elles proviennent de personnes qui ne se reconnaissent pas catholiques.

Les résultats de l'enquête font apparaître des espoirs et des soucis partagés par beaucoup avec le désir de les voir aborder par le synode.

Les quatre sujets, les plus souvent cités, ont été retenus par l'Assemblée synodale :

- l'attention à ceux qui souffrent,
- les jeunes,
- les nouvelles situations familiales et la pastorale du mariage,
- les déçus de l'Eglise.

C'est pour tenir compte de l'appel transmis par l'enquête que les membres de l'Assemblée se répartirent en quatre commissions pour étudier ces sujets.

Leur travail s'est exprimé par des motions que j'ai approuvé comme décrets synodaux (décrets 36 à 50)

Il reste encore à travailler, c'est pourquoi, je demande à chaque commission d'élire parmi les membres qui la composent un président, un vice-président, et un secrétaire. Chaque commission reçoit mandat pour mener à bien ses travaux jusqu'au 31 décembre 2001.

Chaque commission aura pour référent un membre du Conseil épiscopal :

- Mgr Verrier : l'attention a ceux qui souffrent.
- P. Chartier : les déçus de l'Eglise.
- P. Cabarat : les jeunes.
- P. Aubert : les nouvelles situations familiales et la pastorale du mariage.

Chaque commission fera un rapport lors de l'Assemblée synodale extraordinaire fixée au printemps 2001.

Chaque commission travaillera avec le Conseil épiscopal selon un calendrier à établir.

## ° *MAILLAGE, INITIATION CHRETIENNE, ET FORMATION*

Un accueil favorable a été donné dès l'ouverture du Synode pour étudier ces trois orientations. La réflexion qui s'en est suivie a conduit à des motions que j'ai approuvées comme décrets synodaux. (décrets 1 à 35)

### 1 - Le maillage

Le maillage diocésain désigne la trame, le réseau, l'interconnexion sur quoi les paroisses, les mouvements, les services peuvent se situer pour remplir leur mission d'évangélisation. On peut repérer trois sortes de maillage.

- un maillage lié au **territoire**, qui s'exprime à travers le réseau paroissial institué par les évêques au cours des âges.

- Les 292 **paroisses** sont conservées.

- Les paroisses sont regroupées en secteurs pastoraux dont les critères de viabilité sont définis ci-après. Leur autonomie est conservée. (Décrets 4 à 12)

- Plusieurs **secteurs pastoraux** sont unis en un ensemble rendu visible par le point d'appui auxquels ils sont rattachés.

- Les secteurs appartenant à plusieurs **points d'appui** sont réunis dans des **doyens** (actuellement au nombre de 5) qui sont gérés par un doyen, vicaire-forain selon le terme du code, qui représente l'évêque pour promouvoir et coordonner l'action pastorale dans son doyenné. (cc. 553-555 du code de droit canonique)

- Un maillage relationnel formé par les **associations, groupements et mouvements** divers nés de l'initiative des fidèles du Christ, laïcs, religieux ou prêtres.

- Un troisième maillage, plus complexe, est celui des **services diocésains** et des diverses **aumôneries**. Créé à l'initiative des évêques, même lorsque les suggestions sont venues des fidèles, il se développe soit pour aider les deux premiers, soit pour répondre à des besoins qui ne sont pas pris en charge par les deux premiers.

Pour que ce maillage soit efficace il conviendra que prêtres, diacres permanents et laïcs entretiennent une étroite collaboration, disposent d'infrastructures et de moyens de communication.

C'est dans cette perspective qu'est apparue la notion de **point d'appui** à répartir sur l'ensemble du diocèse. (décret 1)

Le signe visible d'un point d'appui est l'équipe presbytérale chargée avec des laïcs d'animer un ensemble de secteurs pastoraux.

L'équipe presbytérale sera formée de 3 prêtres vivant dans un même lieu ou tout au moins à proximité les uns des autres afin de s'épauler dans la charge du ministère dans la complémentarité, l'amitié et la prière.

Pour désigner les points d'appui, les délégués synodaux furent invités à réunir autour d'eux des volontaires (il y en eut environ 2000) qui rédigèrent 168 scénarios (600 pages et de nombreux courriers).

Les scénarios envisagèrent 15 points d'appui et dirent ce qui était indispensable pour que vive un secteur.

L'Assemblée synodale a défini, à partir des suggestions des scénarios, les critères que doit remplir un secteur pastoral pour être viable. Ces suggestions, je les ai retenues comme critères de viabilité d'un secteur pastoral (Décrets 4 à 12)

## **2 - L'initiation chrétienne**

Sous ce titre sont évoqués les sacrements du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie, mais aussi les grands événements qui marquent la vie humaine. La naissance, le mariage, la souffrance, la mort posent la question de Dieu. Comment l'Eglise peut-elle répondre ? Le diocèse de Blois doit avoir une pastorale sacramentelle et liturgique claire et cohérente. (Décrets 13 à 32)

## **3 - La formation**

Beaucoup de chrétiens veulent approfondir leur foi pour rendre compte de l'espérance qui est en eux. Beaucoup sont prêts à prendre leur place dans l'Eglise mais hésitent faute de formation.

Paroisses, mouvements, services, communautés réclament des catéchèses, de la formation.

La formation permanente doit offrir à chacun " la diaconie de la vérité " en abordant toutes les questions que posent la raison et la foi. (décrets 33 à 35)

Avec détermination, j'ai voulu que le synode de Blois soit court.

Durant les 408 jours qu'a duré le synode ont pu être dégagées pour la vie du diocèse, les urgences, les priorités. Je crois que l'Esprit Saint nous a donné lumière et vérité pour discerner la volonté de notre Père et l'accomplir dans la foi, l'espérance et la charité comme Jésus son Fils, notre Sauveur et notre frère.

Les décrets du synode sont simples et réalistes. En les mettant en pratique je crois que le Seigneur nous donnera la grâce de la communion et de l'unité. Ainsi, notre entrée dans le troisième millénaire sera une réponse joyeuse et confiante à l'invitation : " Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton coeur, de toute ton âme, de toute ta force et de toute ta pensée et ton prochain comme toi-même " (Lc 10.27).

Que tous ceux qui, de multiples façons, ont participé au synode reçoivent l'expression de ma reconnaissance et l'assurance de ma prière. Ma gratitude particulière va au P. Pierre Masson et au secrétariat du Synode. Ils se sont donnés à fond à cette audacieuse entreprise, avec fidélité, abnégation et amour de l'Eglise.

Je souhaite que tous les fidèles du Christ soient renouvelés par la grâce du Synode et que nombreux soient ceux qui s'adjoignent à la communauté des croyants à cause de la Bonne Nouvelle du Salut.

Que dans la célébration du Synode, les prêtres et les diacres permanents trouvent ce qui leur est nécessaire et indispensable pour leur vie et leur ministère.

A cause de l'appel du Seigneur, les prêtres ont tout quitté pour servir l'Eglise de Blois : comme évêque, " Je suis au milieu de vous comme celui qui sert " (Lc 22.27) aussi je demande à Dieu d'être pour tous " un pasteur selon son coeur " (Jr 5.15)

Que le Synode de Blois résonne aussi comme un appel pressant : " Allez, vous aussi à ma vigne " (Mt 20.4)

Que des hommes et des femmes s'engagent dans la vie de l'Eglise.

Que les vocations religieuses fleurissent.

Que les diacres permanents fassent resplendir la face du Christ serviteur.

Que les vocations sacerdotales répondent à l'attente des foules qui veulent être nourries et réconciliées.

Avec vous, je demande à la Vierge Marie, mère de Dieu, mère de l'Eglise et notre mère, de nous accompagner dans notre marche commune et d'entendre son invitation : " tout ce que mon fils vous dira, faites-le " (Jn 2.6)

Durant les assemblées synodales, des orientations ont été présentées, amendées, votées. Les voici rédigées sous forme de décrets. Ceux-ci sont immédiatement applicables et feront l'objet d'une évaluation lors d'une assemblée extraordinaire prévue au printemps 2001.

\*\*\*